

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	21.03.2016	14h42	16.131	DJSC

Auteur(s) : Groupe socialiste

Titre :

"Nouveaux instruments pour soutenir la création, la diffusion et l'accès à la culture": des réponses sont nécessaires maintenant

Contenu :

En raison du délai du 6 mai 2016 annoncé pour le dépôt de dossier de demande de subventions culturelles, le groupe socialiste souhaite obtenir sans tarder des réponses à propos de nouveaux instruments annoncés pour la politique culturelle cantonale.

Nous procédons par interpellation suite à l'interprétation de l'OGC qui a été faite par le bureau du Grand Conseil selon laquelle il n'est pas possible de stopper un processus en cours mené par le Conseil d'État, comme le demandait la motion 16.115, du 19 février 2016, Nouveaux instruments pour soutenir la création, la diffusion et l'accès à la culture: une opacité d'un autre siècle, déclarée irrecevable et remplacée par la motion du groupe socialiste 16.126, du 23 février 2016, dont l'urgence a par ailleurs été refusée. Le calendrier de traitement des motions ne permettra pas d'obtenir les réponses en temps utile.

Le Conseil d'État peut-il ainsi répondre aux questions suivantes:

- Le Conseil d'État a annoncé vouloir soutenir les projets visant l'excellence et le rayonnement. Quelles définitions en donne-t-il?
- Des jurys sont annoncés pour sélectionner les nouveaux projets. Existe-t-il une base légale pour la mise en place de jurys? Quelle est la composition prévue pour ces jurys? Pourquoi un tel changement?
- Dans sa communication de décembre, le Conseil d'État a évoqué l'introduction de financements pluriannuels. Quelles associations seront touchées par ce changement?
- En raison de la nouvelle loi cantonale sur les finances, des enveloppes budgétaires seront définies par domaine, pour un nombre de projets plafonné. Le Conseil d'État peut-il préciser le montant de ces enveloppes et le nombre de projets prévu pour chacune? Cette nouvelle méthode, mettant un terme au saupoudrage, est-elle conforme à la loi en vigueur?
- Quels seront les critères d'attribution des subventions?

Développement :

L'urgence est demandée : Oui Non

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Martine Docourt Ducommun

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Johanne Lebel Calame	Mario Castioni	
Corine Bolay Mercier	Laurent Duding	
Michel Bise	Marie-France Matter	
Marina Giovannini	Laurence Vaucher	